

N° 2021-07

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 4 février à 19 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	20
Votants	22
dont Pouvoirs	02

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet

MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, J. Personnaz, V. Roy, S. Manganelli, S. Baud, S. Casabianca, R. Cusin, G. Vilmint, M. Aragon

Pouvoirs : T. Eudes donné à S. Baud, F. Aragon donné à M. Aragon

Excusés : S. Tugler-Rossi

A été nommé secrétaire : C. Roy

FINANCES- Tarifs de remboursement des ouvrages de la bibliothèque

Les collections des bibliothèques sont un bien collectif : il est demandé à tous les utilisateurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés.

En cas de perte ou détérioration d'un document, l'utilisateur doit le remplacer à l'identique ou le rembourser au prix d'achat.

Pour tout document de plus de 5 ans ou qui n'est plus édité, la vétusté du livre et son usure seront prises en compte.

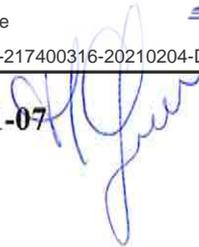
Les tarifs forfaitaires de remboursement dans ce cas sont les suivants :

CATEGORIE 1 : 3 euros

- Livres de poche ou formats équivalents
- Revues mensuelles ou bimestrielles

CATEGORIE 2 : 5 euros

- Albums enfant Bandes dessinées enfant
- Bandes dessinées adulte
- Romans enfant
- Romans adulte
- CD

N° 2021-07 

CATEGORIE 3 : 10 euros

- Documentaires enfant
- Documentaires adulte
- Documents contenant 1 CD ou DVD

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de voter ces tarifs de remboursement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Marc GENOUD 

Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

